



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 25/01/2024
Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, DIAS Dimitri, MARC Chantal, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard.

Membres en exercice : 10
Excusés ayant donné pouvoir : REGIS Jean-Pierre à MARC Chantal

Membres présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6
Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

Monsieur Philippe BRUNET est désigné secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour est le suivant :

- Aménagement du camping municipal et de la plaine de la Chantellerie : plan de financement prévisionnel
- Echange de terrains Vidal Jean-Paul/Commune
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des votants.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

2. Décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal au maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil

- **Décision 2023-04 du 28/12/2023**
De signer avec GROUPAMA d'OC développement collectivités 12 le contrat d'assurance collectivité 2024 d'un montant de 7 552.08 € HT / 8 337.28 €TTC.
- **Décision 2024-01 du 24/01/2024**
De vendre les poteaux de l'ancien stade pour un montant de 850 € à Racing kart.

3. Aménagement du camping municipal de la Chantellerie – plan de financement prévisionnel

Vu la délibération du 21 avril 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie et ses abords,
Vu la présentation de l'esquisse du projet,
Vu les réunions de travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération 6 décembre 2022 autorisant un emprunt de 220 000 € auprès du crédit agricole,
Vu la mise à jour des éléments financiers,

Madame le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

		HT
Travaux camping		930 000 €
Travaux vallon d'animation - aire de loisirs		70 000 €
Travaux		1 000 000 €
Honoraires		68 900 €
COUT TOTAL OPERATION		1 068 900 €
		1 282 680 € TTC
Subventions :		
FEDER	32%	320 000 €
Etat - FNADT	14.58%	150 000 €
Etat - DETR 2024	25%	267 225 €
Le Département - camping	<i>enveloppe maxi</i>	90 000 €
Le Département - aire loisirs	25%	17 500 €
Fond de Concours CCCLT		10 000 €
Total Subventions		854 725 €
<i>% total subventions / total dépenses HT</i>		<i>79.96%</i>
Emprunt		220 000 €
Autofinancement TTC		207 955 €

Les services préfectoraux ont informé que la somme de 150 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement Des Territoires – FNADAT – a été accordée à la commune.

Le dossier étudié par l'instructrice du FEDER a été jugée recevable.

Une discussion s'instaure sur les modifications de l'estimation des travaux. Le bâtiment présente de l'amiante et certains éléments techniques des sanitaires seraient à améliorer (mise aux normes électriques). Une réunion sera organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour exposer l'avant-projet et définir les options

Madame Marc fait part des remarques de Monsieur Régis : le projet est trop centré sur les camping-cars et il faudrait plus de chalets dans un souci de rentabilité.

Madame Marc précise que c'est un beau projet mais qu'il faut être attentif aux services (restaurants, boulangerie, etc.).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- D'autoriser Madame le Maire a solliciter les financeurs susmentionnés,
- D'autoriser Madame le Maire a signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

4. Echanges de terrains

Considérant le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre de Jean-Philippe GINISTY,

Considérant le plan d'aménagement proposé, notamment pour l'implantation des habitations légères de loisirs HLL en bordure de la parcelle A 1180,

Considérant que la parcelle A 1180 appartient à Monsieur VIDAL Jean-Paul, qui l'a récemment acquise de la succession de M. CESTRIERES Pierre,

Madame le Maire expose au conseil que cette parcelle A 1180 pourrait faire l'objet d'une future extension du camping municipal, et plus particulièrement pour installer de nouvelles habitations légères de loisirs.

Monsieur VIDAL Jean-Paul céderait à la commune d'Estaing :

- la parcelle A 1180 dans sa totalité d'une superficie de 2 871 m² « Prat Grand » dont il est propriétaire

En contrepartie, la commune céderait à :

- la parcelle B 806 d'une superficie de 3 666 m² « La Fage » dont elle est propriétaire.

Considérant que l'échange présente une différence de 795 m² en faveur de M. VIDAL Jean-Paul, Madame le Maire propose au conseil que la totalité des frais d'actes soient supportés par M. VIDAL Jean-Paul.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise l'échange des parcelles tel que présenté ci-dessus
- Déclare que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. VIDAL Jean-Paul
- Mandate Maître GALIBERT-PROUZET, notaire à Espalion, à la rédaction de l'acte
- Autorise Madame le Maire a signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à cette opération

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

5. Questions et informations diverses

Commission électorale – Mme Mommeja

Un travail de recensement des électeurs ne répondant plus aux critères d'éligibilité à être électeur de la commune a été réalisé par les membres de la commission électorale et la secrétaire de mairie. 62 électeurs ont reçu un courrier d'information, 3 ont justifiés d'une attache avec la commune, et 59 ont été radiés. La liste électorale comporte 426 électeurs au 23/01/2024.

Point Carmarans – Rapport expert

Suite à l'effondrement de la maison de Mmes Ducros/Costes, un arrêté de péril imminent a été pris. Le tribunal administratif de Toulouse a mandaté un expert qui s'est rendu sur place le 17 janvier 2024, avec remise du rapport le 25 janvier 2024. En résumé ces conclusions sont les suivantes : raser la maison ou reconstruire entièrement, fermer la rue et le chemin à l'arrière du bâtiment. Les riverains ont été associés et informés tout au long de la procédure.

Réfection de la piscine

Catusse Piscine interviendra début mars, de même que M Diogo.

La parcelle C 903 est la propriété d'EDF qui l'a mis à disposition de la commune d'Estaing par convention en 1967. Une rencontre avec EDF sera organisée pour discuter de cette convention.

M. Chataignier d'EDF va étudier la possibilité de prise en charge de l'entretien des berges.

Expropriation La Blanquerie

Par arrêt du 18 janvier 2024, la cour d'appel de Montpellier a débouté les consorts Bras/Morice de leur demande de rétrocession des parcelles E64 et E80.

Un acte d'engagement de maîtrise d'œuvre a été signé en 2014 avec Sud Infra Environnement. Un rendez-vous sur place sera organisé au printemps pour suite à donner à la création du lotissement.

M. Pradalier s'interroge sur le paiement de l'indemnité d'expropriation aux consorts Bras/Morice, et aux éventuelles pénalités en cas de retard de paiement.

Mme le Maire prendra attache avec Maître Gaudy pour conseil.

Marchés

M. Perchey sollicite la mairie pour l'organisation des marchés :

- Petit Marché du mercredi dès le mois de mai sur le quai.
- Samedi matin rue du château
- Lundi en juillet et août rue du château

Après discussion, le conseil municipal propose que les marchés se déroulent sur le quai et qu'une attention particulière soit portée à la protection des sols (friture).

Les épiciers ont sollicité Mme Marc pour une demande de terrasse devant leur vitrine afin d'installer des tables et des chaises car ils vont proposer des petits-déjeuners. Une demande écrite devra être présentée en mairie pour étudier.

Informations diverses :

- Village d'avenir : une réunion de présentation aura lieu le 7 février 2024 à Rodez
- Devenir de l'hospitalité St Jacques : père Barrié, frère Damien et l'économe de l'évêché sont venus sur place. Un appel d'offre pour la gestion de l'hospitalité sera lancé et des travaux réalisés pour une réouverture en 2025.
- Smictom Nord-Aveyron : le secteur Vinnac/ La Fabrègue fera l'objet d'un regroupement avec installation de colonnes aériennes au printemps 2024.
- SAFER : une demande des listes de biens vacants et sans maîtres a été émise.
- Visite du député : M. Mazars viendra à la rencontre des professionnels de santé à la maison de santé puis des élèves et des aînés à l'atelier intergénérationnel « puzzle » le 5 février 2024.
- Sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur organisé par les sapeurs-pompiers d'Estaing le mardi 6 février 2024 à 20h à la salle d'animation. Inscription auprès de la mairie ou de la pharmacie. Libre participation au profit des jeunes sapeurs-pompiers du Nord Aveyron.
- Salon des associations pour les nouveaux arrivants le samedi 20 avril 2024. Une information sera faite aux présidents d'association pour organiser un stand de présentation.

- Saint Fleuret : Mme le Maire informe le conseil que 2 devis ont été demandés pour le feu d'artifice. Il est envisagé une inauguration de la piscine en présence de Louis Giscard d'Estaing. Mme Mommeja interroge sur la date et l'horaire dans ce week-end chargé. Mme Marc rappelle que les associations vont organiser des animations. Mme le Maire interroge à son tour sur les demandes financières du Foyer Rural pour la St Fleuret afin de prévoir le budget. Mme Salles Marguerite, responsable de la section sauvegarde de st fleuret, organisera prochainement une réunion en associant la mairie.
- Mme Marc informe qu'il n'y aura pas de feu d'artifice le 15 août, uniquement l'illumination aux chandelles, faute de reprise de la section suite au départ de Mme Bonal.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	